

Liste des lieux autorisés pour l'acquisition de logements de vacances

Liste annexe (art. 1)

Aigle
Avenches
Bex (au-dessus de la cote 700 mètres)
Bullet
Chardonne (sous réserve des restrictions introduites par l'arrêté du 25.02.1998)
Château d'Oex
Chavannes-près-Renens (quartier "Les Cèdres")
Chexbres
Corbeyrier
Gryon
L'Abbaye
La Tour-de-Peilz
Lausanne (seulement les appartements dans un apparthôtel)
Le Chenit
Le Lieu
Leysin
Montreux
Ollon (Ecovets – Chesières – Villars – Arveyes)
Ormont-Dessous
Ormont-Dessus
Puidoux (uniquement le secteur du Signal, constitué des parcelles RF 116, 117, 150, 196, 198, 199, 200, 201, et 3158)
Rossinière
Rougemont
Saint-Cergue
Sainte-Croix
Vevey (sous réserve des restrictions introduites par l'arrêté du 01.06.2011)
Veytaux
Villeneuve
Yverdon-les-Bains